

Accusé de réception en préfecture
044-214401903-20100212-de-100212-04-DE
Date de signature : -
Date de réception : 15/02/2010

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2010

**OBJET : CESSIION PAR LA VILLE DE LA MITOYENNETE  
D'UN MUR – RUE DE LA COMMUNE DE 1871**

**Monsieur Christophe POUSSIER, Conseiller Municipal délégué aux Commerces, à l'Artisanat, aux Entreprises et au quartier du Centre, expose :**

Monsieur Gaël COTILLARD est propriétaire de la maison située 15 rue de la Commune de 1871 ; celle-ci s'appuie, par son pignon sud, sur le mur appartenant à la Ville, situé sur l'emprise foncière du cimetière du centre Ville

Monsieur COTILLARD souhaite procéder à l'isolation de ce pignon ; c'est pourquoi, il a sollicité l'acquisition de la mitoyenneté de ce mur cadastrée section BZ N° 117 pour partie, d'une superficie d'environ 1, 50 mètres carrés, à parfaire selon le document d'arpentage à intervenir.

Cette vente interviendrait moyennant l'euro symbolique ;

Les frais liés à cette transaction seraient pris en charge par l'acquéreur Monsieur COTILLARD.

Conformément à l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, je demande votre accord pour :

- Autoriser cette transaction
- Autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte authentique à intervenir.

**Le Conseil Municipal, après délibéré à l'unanimité  
accepte les propositions énoncées ci-dessus**

Exécutoire le

**LE MAIRE**  
Pour le Maire  
l'Adjoint Délégué

*signé*

Philippe RIOUX

Pour copie certifiée conforme  
Fait à Saint-Sébastien-sur-Loire  
Le 15 février 2010

**LE MAIRE**  
Pour le Maire  
l'Adjoint Délégué

*signé*

Philippe RIOUX